

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

Date de convocation :

05 novembre 2021

Nombre de  
Conseillers : 11

Présents : 11

Pouvoir : 0

Votants : 11

N° 1464 /2021

**Objet :**

Projet d'aménagement  
de la RN 44.

Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

ID : 051-215101395-20211116-1464-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le seize novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**A été élue secrétaire :** Madame MENISSIER Martine

Pour donner suite aux précédentes réunions concernant l'aménagement sécuritaire de la RD 280 (ancienne RN 44) ainsi que la réfection de ses abords, Monsieur le Maire explique qu'il devient nécessaire de travailler sur un projet d'ensemble.

Il devient urgent, sur certains trottoirs, de traiter des problèmes d'écoulement des eaux pluviales liés au dénivelé entre la route et les habitations en prenant en considération la gestion durable et intégrée de ces eaux pluviales.

Etant entendu qu'une première tranche d'enfouissement des réseaux est prévue pour 2022, Monsieur le Maire préconise de profiter de cette occasion pour entreprendre certains travaux pressants et demande à l'ensemble des conseillers s'il peut établir, dans un premier temps des devis concernant l'étude d'aménagement de ce projet, dans sa globalité.

Après concertation, les membres du conseil municipal décident de déléguer Monsieur le Maire pour demander plusieurs devis d'études et d'aménagements d'ensemble et également de se renseigner sur le montant des subventions que la Commune pourrait obtenir sur les différents postes de travaux.

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 23 novembre 2021.

Le Maire,  
J. ROUSSINET

